

Pétition à l'attention du Conseil de Fondation du Bosquet et du Conseil d'Etat

Le Bosquet : NON aux licenciements pour activité syndicale !

Depuis plusieurs mois, l'institution subventionnée *Le Bosquet* traverse une crise importante. Au mois de mars 2008, la Direction ad intérim – M. Thommen, dirigeant d'une entreprise de « *management* », et Mme Brünisholz – a décidé de réorganiser le secteur socio-éducatif (SE) en introduisant de nouveaux horaires et en privant le personnel socio-éducatif de ses responsabilités (contacts avec le réseau, suivi etc.). Les modifications d'horaires s'étant faites au mépris de la Convention collective de travail (CCT) et de la Loi sur le travail, le personnel s'est adressé au SSP et a mis sur pied une délégation syndicale. Après deux séances de négociations, coup de théâtre : la Direction rompt le dialogue. Deux semaines plus tard, l'ensemble du personnel du secteur SE et AI reçoit de nouveaux contrats. Ceux/celles qui ne les acceptent pas sont informé-e-s qu'ils/elles seront licencié-e-s. De plus, la Direction décide de licencier deux des représentant-e-s de la délégation syndicale, indiquant explicitement à l'un d'eux que la cause de son licenciement est son activité syndicale. D'autres représentant-e-s de la délégation syndicale pourraient également être licencié-e-s.

***La Constitution suisse (art. 28) et fribourgeoise (art. 27) autorise
l'activité syndicale et interdit de licencier pour cette raison. La Direction
du Bosquet doit retirer sa décision de licencier les responsables de la
délégation syndicale et doit les réintégrer sans délai !***

	Nom, Prénom	Adresse	Signature
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

Renvoyer à: Syndicat des services publics – SSP-CFT région Fribourg , CP 1444, 1701 Fribourg. Tél : 026/ 322 29 60